

Ministre de la Consommation et des Relations commerciales, l'hon. John T. Clement  
 Ministre des Collèges et Universités, l'hon. Jack McNie

Ministre sans portefeuille, l'hon. Margaret Birch  
 Ministre de l'Industrie et du Tourisme, l'hon. Claude Bennett  
 Ministre de l'Énergie, l'hon. Darcy McKeough.

### 3.3.1.7 Manitoba

Le gouvernement du Manitoba comprend le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif composé de 15 membres et l'Assemblée législative de 57 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. L'honorable William John McKeag occupe le poste de lieutenant-gouverneur depuis le 3 juillet 1970. Aux dernières élections générales du 28 juin 1973, la position des partis à la 30<sup>e</sup> législature du Manitoba était la suivante: néo-démocrates 31, conservateurs-progressistes 21, libéraux 5.

Le traitement annuel du premier ministre est de \$16,600 et celui des autres membres du Cabinet de \$15,600. Les députés reçoivent une indemnité de session de \$7,200 et une allocation de dépenses libre d'impôt de \$2,400. Chaque député qui participe à la session et qui représente une circonscription non entièrement située dans la région métropolitaine de Winnipeg reçoit une allocation supplémentaire de \$600 pour les frais occasionnés par l'exercice de ses fonctions de député. Le chef de l'opposition touche \$15,600. Le président de l'Assemblée législative reçoit une indemnité supplémentaire de \$5,000 et \$1,000 au plus pour ses dépenses. Le président suppléant reçoit une indemnité supplémentaire de \$2,500 et \$500 au plus pour ses dépenses. Les députés qui sont contraints de vivre loin de chez eux reçoivent une allocation quotidienne de \$15 pour toute la durée de la session, sauf lorsqu'il y a ajournement pendant quatre jours consécutifs ou plus.

#### *Le Conseil exécutif du Manitoba au 31 décembre 1973*

Premier ministre, président du Conseil, ministre des Relations fédérales-provinciales et ministre responsable de l'Hydro-Manitoba, l'hon. Edward Schreyer

Ministre des Finances, l'hon. Saul M. Cherniak

Ministre du Travail et ministre chargé de l'application de la Loi sur la fonction publique, de la Loi sur le régime de pensions des fonctionnaires et de la Loi sur l'assurance des fonctionnaires, l'hon. Russell Paulley

Ministre des Mines, des Ressources et de l'Environnement et ministre chargé de l'application de la Loi sur la Corporation de développement, l'hon. Sidney Green

Ministre de l'Agriculture et ministre du Développement coopératif, l'hon. Samuel Uskiw  
 Ministre de la Santé et du Développement social et ministre chargé de la Corporation manitobaine du logement et de la rénovation, l'hon. Saul A. Miller

Ministre du Tourisme, des Loisirs et des Affaires culturelles et ministre chargé de la politique sociale et de la politique de la santé et de l'éducation, l'hon. René Toupin

Ministre de l'Industrie et du Commerce, l'hon. Leonard Evans

Ministre de la Voirie, l'hon. Peter Burtniak

Procureur général et ministre des Affaires municipales, l'hon. Howard R. Pawley

Ministre de l'Éducation et ministre des Affaires collégiales et universitaires, l'hon. Ben Hanuschak

Ministre des Travaux publics, l'hon. Russell Doern

Ministre des Affaires du Nord, l'hon. Ronald McBryde

Ministre de la Consommation, des Corporations et des Services internes et ministre responsable du Réseau téléphonique du Manitoba, l'hon. Ian Turnbull

Ministre responsable de la Corporation des assurances publiques du Manitoba et ministre responsable de la Direction des véhicules automobiles, l'hon. Billie Uruski.

### 3.3.1.8 Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable Stephen Worobetz remplit la fonction de lieutenant-gouverneur depuis le 3 février 1970. L'Assemblée législative comprend un nombre statutaire de 60 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. Aux élections générales du 23 juin 1971, 45 néo-démocrates et 15 libéraux ont été élus pour former la 17<sup>e</sup> législature de la Saskatchewan, qui est en session depuis le 28 juillet 1971.

Outre l'indemnité et l'allocation de session, le premier ministre reçoit \$20,000 par an et chacun des ministres du Cabinet \$15,000. Le chef de l'opposition reçoit \$15,000 et une indemnité de \$24,000 par an, le président \$5,000 et le président suppléant \$3,000.